

DGAAD
Direction de l'Aménagement
et du Développement Durable

Cayenne, le 10 Avril 2013

N° 64 - 2013 /DADD

Dossier suivi par : Mme Maud Mirval

Monsieur le Premier Ministre

Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 – PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur un sujet urgent pour lequel seule votre intervention peut encore pallier au fait qu'un projet éolien en Guyane, reconnu et soutenu par tous, y compris par les services de la DGEC et de la CRE, ne puisse pas bénéficier du dispositif mis en place par le gouvernement en faveur de la filière éolienne dans les DOM.

En effet, contre toute attente, l'arrêté tarifaire pour l'éolien garanti dans les DOM, publié ce jour, a exclu la Guyane alors que l'appel d'offre qui justifie cet arrêté concernait tous les DOM, y compris la Guyane.

Cette situation est d'autant plus regrettable que le projet guyanais est le plus abouti et le plus avancé de tous les DOM parmi l'ensemble des lauréats de l'appel d'offre retenus en mars 2012.

Il est le seul à bénéficier de toutes les autorisations nécessaires y compris d'un permis de construire, encore valide seulement 8 mois.

Ce projet représente pour la Guyane plus de 35 Millions d'euros d'investissement, plusieurs dizaines d'emplois et l'acquisition sur notre territoire d'une technologie d'avenir et innovante grâce au système de prévisions/stockage de la production éolienne. Ce projet a nécessité plusieurs années de travail et un très lourd investissement financier. Nous ne pouvons pas nous résoudre à l'abandon de ce projet structurant pour la Guyane et son avenir énergétique.

La question du tarif d'achat est devenue le dernier point de blocage depuis que Bercy a informé en début d'année 2013 que la défiscalisation ne serait pas applicable à ce projet contrairement à ce qui était prévu dans l'appel d'offre.

De surcroît, notre incompréhension est d'autant plus vive que l'avis de la CRE sur un tarif à 245€ /Mwh a été jugé par cette autorité comme justifié pour la Guyane.

Vous trouverez cet avis en pièce jointe.

.... /

Ce sont les raisons pour lesquelles, Monsieur le Premier Ministre, nous faisons appel à votre autorité pour qu'un nouvel arrêté concernant la Guyane puisse être pris dans les meilleurs délais.

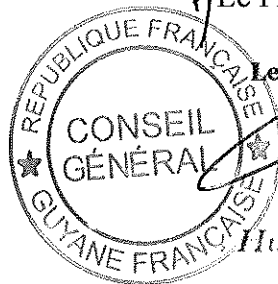
En effet, sans un tarif d'achat de l'éolien propre à la Guyane à 245 €/Mwh, en l'absence d'aide fiscale à l'investissement en outre-mer, parce que les contraintes du territoire le justifient et le coût de l'énergie le permet, ce projet sera abandonné.

Permettez-moi une dernière fois d'attirer votre attention sur le caractère spécifique du coût de l'énergie en Guyane qui implique un traitement différencié.

Bien qu'élevé pour la métropole, en Guyane ce tarif permettrait de réaliser des économies au bénéfice de la CSPE du fait des coûts de production de l'électricité encore plus élevés issus des moyens conventionnels.

Je vous remercie de votre appui dans ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Le Président du Conseil Général



Le 1er Vice-Président

Hubert Contout

Hubert **CONTOUT**